

à ça, que j'étais donc légitime sur ce lieu et qu'ils ne pouvaient m'interdire de marcher sur les chemins alentours du bois Lejus, tant que je ne pénétrais pas à l'intérieur.

Je me suis permise de leur demander pourquoi tant de surveillance puisqu'un Gendarme venait de me dire qu'il n'y avait rien à voir...

Je n'ai eu aucune réponse à cette question.

Entre temps mon jeune camarade est revenu et nous avons fait l'objet d'un nouveau contrôle d'identité. Un des Gradés a téléphoné vers le Procureur du Tribunal pour lui demander des précisions sur le fait de nous laisser circuler ou non.

Au bout de dix minute environ, il est revenu et nous a rendu nos documents d'identité, nous demandant si nous pensions rentrer à Bure.

J'ai répondu que non, que je souhaitais aller jusqu'au bois de Pacaisse, un peu plus loin, là où était la "Vigie Nord" afin d'expliquer les lieux à mon jeune ami.

Ils nous ont laissé poursuivre notre route, le